



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DES EAUX DES VALLÉES
DU GIROU DE L'HERS DE LA SAVE
ET DES COTEAUX DE CADOURS**
1601, chemin des 3 ponts
Saint Caprais
31330 GRENADE SUR GARONNE
Tél : 05.34.27.59.37
Port. 06 43 27 82 98
Mail : accueil@aep-nord31.fr

**PROCES-VERBAL
DE REUNION DU CONSEIL SYNDICAL
SEANCE DU 14 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux le quatorze juin à 18 heures 30, le comité syndical s'est réuni, au nombre prescrit par le règlement à la salle des fêtes de Caubiac, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMARQUE, Président du Syndicat sur convocation qui leur a été adressée 07 juin 2022.

Monsieur le Président constate le quorum abaissé à 1/3 pour les organes délibérants conformément à la loi sur l'Etat sanitaire prorogée jusqu'au 31 juillet 2022.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques Lamarque, Président.

Etaient présents(es) :

MONSIEUR LAMARQUE JACQUES, MADAME MOUNIR BEATRICE, MONSIEUR SAURA OLIVIER (SUPPLEANT), MONSIEUR HUAN MARC, MONSIEUR LAGORCE PATRICE, MONSIEUR VIEIL DOMINIQUE (SUPPLEANT), MONSIEUR MELAC JOEL (SUPPLEANT), MADAME D'ANNUNZIO MONIQUE, MONSIEUR BARBREAU ROBERT, MADAME VIGUERIE NICOLE, MONSIEUR REGNARD ARMAND, MONSIEUR CADAMURO DANIEL, MONSIEUR OLIVEIRA SOARES HENRI, MONSIEUR SILLIEN JEAN-LUC, MONSIEUR AUSSEL EDMOND, MONSIEUR FRANCOU DIDIER, MADAME RIEU MARIE-ANDREE, MADAME DARGASSIES CECILE, MONSIEUR BOULISSIERE JEAN-EMMANUEL, MONSIEUR HINAUX ALAIN-JEAN.

Absents titulaires :

MONSIEUR TOPOROWSKI LAURENT, MONSIEUR PEROTIN REMI, MONSIEUR PEYRANNE LAURENT, MONSIEUR BRANDO PASCAL, MONSIEUR TAUPIAC JOSEPH, MONSIEUR LAFFONT DIDIER, MONSIEUR WASTER MICHEL, MONSIEUR CROS GILLES, MONSIEUR DULONG DENIS, MONSIEUR BEGUE PASCAL, MADAME GIBERT JANINE, MONSIEUR GAUDIN JEAN-YVES, MONSIEUR FONOLLOSA JEAN-GEORGES, MONSIEUR MOIGN JEAN-LOUIS, MONSIEUR DUCHENE MARULLAZ PIERRE, MONSIEUR BARTHES PIERRE, MADAME BEAUD EDEVINA, MONSIEUR MARIN YANNICK, MONSIEUR GENSSLER BERNARD, MONSIEUR MOUMENE MOHAMED, MONSIEUR BAGUR SERGE, MADAME FERRERI ARLETTE, MONSIEUR CLAVEL FREDERIC,

Secrétaire de séance : Monsieur Armand REGNARD

| Membres en exercice | Membres présents | Pouvoirs | Membres votants |
|---------------------|------------------|----------|-----------------|
| 40 | 17 | 0 | 20 |



ORDRE DU JOUR

1. *Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mai 2022*

Aucune observation n'est formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. *Autorisation d'emprunt – Extension de l'usine*

2022-026 AUTORISATION D'EMPRUNT – EXTENSION DE L'USINE

OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt Aqua Prêt d'un montant total de 6 500 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de l'extension de l'usine d'eau potable – 1601 chemin des 3 ponts – Saint Caprais – 31330 Grenade sur Garonne s'inscrivant dans le cadre de l'enveloppe « ressource BEI »

Pour le financement de cette opération, le Président est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 6 500 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : Aqua Prêt

Montant : 6 500 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 3 à 12 mois

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Taux d'intérêt annuel fixe : 1,76 %

Ce taux d'intérêt, actualisé mensuellement par la Caisse des Dépôts, est compris entre un plancher de 0% et un plafond de 1,76 % et est donc susceptible de varier jusqu'à l'émission du contrat. En conséquence, le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt.

Amortissement : Déduit (échéances constantes)

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré le Comité Syndical à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds

3. Décision modificative N°1

2022-027 DECISION MODIFICATIVE N°1

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré le Comité Syndical à l'unanimité

- **ACCEPTE LA DECISION MODIFICATIVE 1**
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

| | | |
|------------|--|-------------|
| 200072114 | SIE Girou Hers Savé et Coteaux Cadours | DM n°1 2022 |
| Code INSEE | EAU | |

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

DECISION MODIFICATIVE N°1

| Désignation | Dépenses (1) | | Recettes (1) | |
|---|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D-023 : Virement à la section d'investissement | 29 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement | 29 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance | 0,00 € | 29 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 66 : Charges financières | 0,00 € | 29 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Total FONCTIONNEMENT | 29 000,00 € | 29 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| R-021 : Virement de la section d'exploitation | 0,00 € | 0,00 € | 29 000,00 € | 0,00 € |
| TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation | 0,00 € | 0,00 € | 29 000,00 € | 0,00 € |
| D-21531 : Réseaux d'adduction d'eau | 0,00 € | 1 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-2313 : Constructions | 0,00 € | 25 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| R-2031 : Frais d'études | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 25 000,00 € |
| R-2033 : Frais d'insertion | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 1 000,00 € |
| TOTAL 041 : Opérations patrimoniales | 0,00 € | 26 000,00 € | 0,00 € | 26 000,00 € |
| D-1641-U048 : EXTENSION USINE | 0,00 € | 52 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| R-1641-U048 : EXTENSION USINE | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 6 500 000,00 € |
| TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées | 0,00 € | 52 000,00 € | 0,00 € | 6 500 000,00 € |
| D-2313-U048 : EXTENSION USINE | 0,00 € | 6 419 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 23 : Immobilisations en cours | 0,00 € | 6 419 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Total INVESTISSEMENT | 0,00 € | 6 497 000,00 € | 29 000,00 € | 6 526 000,00 € |
| Total Général | | 6 497 000,00 € | | 6 497 000,00 € |

2022-028 ADMISSIONS EN NON VALEUR

Madame la Trésorière de Fronton nous a fait parvenir un état des créances irrécouvrables arrêté à la date du 10/06/2022 pour un montant de **10 267,06 € TTC**.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le règlement du service public de la distribution d'eau potable,

Vu l'état des créances irrécouvrables remis à Monsieur le Président par Madame la Trésorière,

Considérant que Madame la Trésorière a mis en œuvre tous les moyens possibles pour recouvrer la totalité des redevances relatives à la distribution d'eau potable pour les exercices

Considérant que des redevances pour un montant de **10 267,06 € TTC** n'ont pu être recouvrées,

Considérant que de manière à apurer les comptes de prise en charge des titres de recettes des exercices 2011 à 2021, l'assemblée doit se prononcer sur les admissions en non-valeur,

Considérant qu'en aucun cas l'admission en non-valeur ne fait obstacle à l'exercice de poursuites,

Le Comité syndical est appelé à se prononcer sur les

Admissions en non-valeur de créances
pour un montant de **10 267,06 € TTC** (Article 6541)

Ces sommes sont inscrites au budget primitif 2021.

Monsieur le Président demande au Comité Syndical de se prononcer à ce sujet.

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré le Comité Syndical à l'unanimité

- **DECIDE** de valider ces créances irrécouvrables telles qu'indiquées ci-dessus et de procéder aux écritures comptables
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

5. *Créances éteintes pour redressement ou liquidation judiciaire surendettement unité Hers e Save*

2022-029 CREANCES ETEINTES POUR REDRESSEMENT OU LIQUIDATION JUDICIAIRE,
SURENDETTEMENT UNITE HERS- UNITE SAVE

Madame la Trésorière de Fronton nous a fait parvenir un état des créances irrécouvrables arrêté à la date du 10/06/2022 pour un montant de **5 210,23 € TTC**.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,
Vu le règlement du service public de la distribution d'eau potable,
Vu l'état des créances irrécouvrables remis à Monsieur le Président par Madame la Trésorière le 24 mai 2022,

Considérant que Madame la Trésorière a mis en œuvre tous les moyens possibles pour recouvrer la totalité des redevances relatives à la distribution d'eau potable pour les exercices 2011 à 2021,

Considérant que des redevances pour un montant de **5 210,23 € TTC** n'ont pu être recouvrées,

Considérant que de manière à apurer les comptes de prise en charge des titres de recettes des exercices 2011 à 2021, l'assemblée doit se prononcer sur les Créances éteintes pour redressement ou liquidation judiciaire, surendettement,

Considérant qu'en aucun cas les créances éteintes ne font obstacle à l'exercice de poursuites,

Le Comité syndical est appelé à se prononcer sur les

- Créances éteintes pour un montant de **5 210,23 TTC** (Article 6542)

Ces sommes sont inscrites au budget primitif 2021.

Monsieur le Président demande au Comité Syndical de se prononcer à ce sujet.

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré le Comité Syndical à l'unanimité

- **DECIDE** de valider ces créances éteintes telles qu'indiquées ci-dessus et de procéder aux écritures comptables
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

6. Régularisation de l'amortissement de l'étude économie d'énergie

2022-030 REGULARISATION DE L'AMORTISSEMENT de l'ETUDE « ECONOMIE D'ENERGIE »

Monsieur le Président expose qu'en 2019, une étude sur les économies d'énergie a été menée pour un montant de 7 000 €.

Cette étude n'a pas été suivie de travaux et doit s'amortir sur une durée de 5 ans à compter de 2020, soit 1400 € par an.

Pour les années 2020 et 2021, il convient de régulariser l'amortissement de 2 800 € au compte 1068 en opération d'ordre non budgétaire.

| N° inv. | Désignation | Valeur initiale | Date d'entrée | Compte acquisition |
|---------|--------------------------|-----------------|---------------|-----------------------|
| U00144 | Etude économie d'énergie | 7 000,00 | 15/11/2019 | 2031 - Frais d'études |

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

- D'appliquer la durée d'amortissement de 5 ans sur ce bien à compter de 2020
- De régulariser les amortissements pour les années 2020 et 2021 au compte 1068 en opération d'ordre non budgétaire

7. Création de poste dans le cadre d'avancements de grades

2022-031 CREATIONS DE POSTES DANS LE CADRE D'AVANCEMENTS DE GRADES

Monsieur le Président informe l'assemblée que certains agents, au regard des critères retenus pour les lignes directrices de gestion, peuvent bénéficier d'avancement de grade.

Considérant la délibération 2019-041 fixant le taux promus promouvables à 100% pour tous les grades de la collectivité

Considérant l'arrêté 2021-053 portant établissement des lignes directrices de gestion

Pour tenir compte de l'évaluation des postes de travail et des missions assurées, le Président propose aux membres du Comité Syndical la création des postes correspondants à savoir :

- 1 poste d'agent administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'agent administratif principal de 2^{ème} CLASSE à 28 heures

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré le Comité Syndical

DECIDE à compter du 1^{er} juillet 2022

- La création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe permanent à temps complet
- La création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe permanent à 28 heures

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

DECIDE la suppression à compter de la nomination des agents

- du poste d'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2^{ÈME} CLASSE à temps complet
- du poste d'ADJOINT ADMINISTRATIF à 28 heures

MODIFIE et ARRETE le tableau des effectifs tel que défini en annexe.

ANNEXE - TABLEAU DES EFFECTIFS au 1^{er} juillet 2022

Filière Administrative

| Postes | Catégorie | Effectif budgétaire | Effectif pourvu | Dont temps non complet | Dont contractuels |
|--|-----------|---------------------|-----------------|------------------------|-------------------|
| REDACTEUR | B | 1 | 1 | 0 | 0 |
| ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE | C | 5 | 5 | 0 | 0 |
| ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE | C | 3 | 3 | 2 | 1 |
| ADJOINT ADMINISTRATIF | C | 5 | 5 | 1 | 0 |

Filière Technique

| Postes | Catégorie | Effectif budgétaire | Effectif pourvu | Dont temps non complet | Dont contractuels |
|-------------------------------------|-----------|---------------------|-----------------|------------------------|-------------------|
| TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CLASSE | B | 1 | 1 | 0 | 0 |
| TECHNICIEN | B | 1 | 1 | 0 | 1 |
| ADJOINT TECHNIQUE | C | 1 | 0 | 0 | 0 |

8. Questions diverses

Aucune prise de parole n'est demandée ;
Le Président clôt la séance.
-- Séance levée à 19h15 --

Le secrétaire de séance,
Armand REGNARD


Le Président
Jacques Lamarque

Procès-verbal de la réunion du Conseil Syndical

Séance du 14 juin 2022

| | | | |
|-------------------|-------------------------------|------------------|----------------------------|
| LAMARQUE Jacques | TOPOROWSKI Laurent | MOUNIR Béatrice | PEROTIN Rémi |
| PEYRANNE Laurent | BRANDO Pascal | TAUPIAC Joseph | LAFFONT Didier |
| WASTJER Michel | CROS Gilles | HUAN Marc | LAGORCE Patrice |
| DULONG Denis | BEGUE Pascal | GIBERT Janine | D'ANNUNZION Monique |
| GAUDIN Jean-Yves | FONOSOLLA Jean- Georges | MOIGN Jean-Louis | DUCHENE MARULLAZ Pierre |
| BARTHES Pierre | BEAUD Edevina | MARIN Yannick | COEUGNET Jean-Louis |
| GENSSLER Bernard | VIGUERIE Nicole | REGNARD Armand | CADAMURO Daniel |
| MOUMENE Mohamed | BAGUR Serge | FERRERI Arlette | OLIVEIRA SOARES Henri |
| SILLIEN Jean-Luc | AUSSEL Edmond | FRANCOU Didier | RIEU Marie-Andrée |
| DARGASSIES Cécile | BOULISSIERE Jean- Emmanuel | CLAVEL Frédéric | HINAUX Alain-Jean |